

AMENAGEMENT LOCAL

Plan de modifications du plan de zones – Etat au 14.06.2024

MENSURATION OFFICIELLE

ETABLI ET IMPRIMÉ AVEC LES DONNÉES DE LA MENSURATION OFFICIELLE LE 21 DECEMBRE 2023

AUTORITE COMMUNALE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL LE

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

LE MAIRE

LA SECRÉTAIRE

LA SECRÉTAIRE COMMUNALE SOUSSignée CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INDICATIONS CI-DESSUS

LE

SIGNATURE

TIMBRE

AUTORITE CANTONALE

EXAMEN PREALABLE DU 3 OCTOBRE 2023

- Modifications suite à la révision du PZ
- Extension de la zone à bâtir
 - Modification du genre de la zone à bâtir
 - Restitution à la zone agricole
 - Périmètre de la zone à bâtir

